

Cette déclaration constitue la charte anti-ouvrière de la collaboration du P. C. F. et du P. S. avec la bourgeoisie. Jacques Duclos y a souscrit en apportant le vote unanime des députés communistes :

Le P. C. F. aurait mieux aimé d'autres mesures, mais il a souscrit à la déclaration Gouin.

Non seulement les chefs du P. C. F. ont souscrit à la déclaration Gouin, mais ils en sont devenus les meilleurs défenseurs.

A Montceau-les-Mines, Maurice Thorez déclare :

Ayant bloqué les prix, le gouvernement maintiendra les salaires et traitements à leur niveau actuel.

(« Huma », 19 février 1943.)

Si, par la suite, le P. C. F. essaie de démontrer que le blocage des salaires lui fut imposé, Maurice Thorez, à Auby, prouve le contraire :

Et j'ai été heureux d'apporter au Congrès des mineurs de Montceau-les-Mines des félicitations du Gouvernement que M. Félix Gouin préside avec autorité et compétence.

(« Huma », 1^{er} mars 1946.)

Pendant ces mois, le P. C. F. n'a qu'une politique : défendre une politique anti-ouvrière. Alors que le 30 mai, Frachon déclarera que la production en un an a augmenté de 100 %, Croizat ne peut généraliser la retraite des vieux travailleurs, car :

Le gouvernement a été amené, en tenant compte de la situation économique du pays à proposer à l'assemblée la disposition inscrite dans l'article 33, à savoir : le texte concernant l'assurance-vieillesse et l'allocation aux vieux entrera en vigueur lorsque le niveau moyen de la production aura atteint 110 % du niveau de 1938 ; pour les autres risques le niveau de 125 % devra être atteint.

(« Huma », 3 mai 1946.)

Il n'est pas possible de trouver 33 milliards pour les vieux, mais les députés du P. C. F. votent des centaines de milliards pour le budget de guerre de Leclerc et Cie. Aussi trois millions de travailleurs peuvent crever de faim au nom de la mystique de « production » du P.C.F.

Encore le 20 mai, Croizat déclarera :

Cette augmentation dans le textile ne sort donc pas du cadre des arrêtés antérieurs et ne constitue donc pas un relèvement général des salaires.

(« Huma », 21 mai 1943.)

Et si Thorez, à Hellemmes, ose dire :

Déjà le Gouvernement a réduit les dépenses, bloqué les prix et non les salaires.

(« Huma », 16 avril 1946.)

...Brusquement, le 20 mai 1946, Frachon, au nom de la C. G. T., soutenu par le B. P. du P. C. F. dès le lendemain, brûle ce qu'il avait adoré, en démolissant point par point toute la politique stalinienne des salaires :

La hausse du coût de la vie. — Les statistiques officielles font passer les indices du coût de la vie de 308 en janvier 1945, date à laquelle nous avons formulé nos revendications, à 490 en mars 1946. Mais chacun sait que ce dernier chiffre ne signifie pas grand-chose. Il est établi pour donner l'illusion que le blocage des prix est effectif. On y compte des œufs à 42 francs la douzaine et les pommes de terre à 6 fr. 50 le kilo. C'est tout dire... Il faut rattraper les prix. Les salaires et traitements sont devenus manifestement insuffisants pour une vie décente et ne correspondent nullement aux nécessités de la vie... Nos syndiqués et, avec eux, l'immense majorité des ouvriers qui ont admis l'expérience du blocage des salaires, et des prix pour éviter au pays l'inflation désastreuse nous disent aujourd'hui qu'il faut rattraper les prix qui ont monté sensiblement. Ils ont raison.

Et si Thorez, à Auby, revalorisait le travail au rendement en ces termes :

De nouvelles méthodes de travail... A Auby on a inauguré de nouvelles méthodes de décompte des salaires... Ces nouvelles méthodes, méthodes de couloir oscillant et de la longue taille, on nous accuse de les avoir jadis combattues. Oui, nous étions contre elles quand il s'agissait d'exploiter et d'accabler les mineurs, mais nous les préconisons quand il s'agit de les appliquer avec le concours des mineurs pour améliorer leur rendement et augmenter leur salaire. (Applaudissements enthousiastes et prolongés.)

(« Huma », du 1^{er} mars 1946.)

Frachon, dans son article du 30 mai :

Retour aux pratiques réactionnaires. — Prenons par exemple le salaire au rendement... bon nombre d'employeurs trouvent là matière à de nouveaux profits. Ils établissent des systèmes de calcul compliqués auxquels les ouvriers ne comprennent goutte.

Ces citations démontrent pleinement que Marcel Cachin n'hésitera pas à commettre sciemment un faux en écrivant :

Quelques gens mal renseignés feignent de s'étonner de l'attitude présente des dirigeants de la C. G. T. et du ministre du Travail, A. Croizat. Ils prétendent que la C. G. T. (et, ajoutent-ils, le parti communiste), ont jadis adopté la thèse du blocage des salaires et qu'ils y renonceraient aujourd'hui pour des raisons électorales !

Il n'est rien de plus inexact.

Ni la C. G. T. ni le parti communiste n'ont jamais adhéré au blocage des salaires.